



LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 24, numéro 5

4^s

Plaideur de l'année 2018

Me Marc -André G Fabien,
associé chez Fasken

Le Plaideur de l'Année 2018
Me Marc-André Fabien de Fasken
Paul Ducharme Photographe





Connaissez-vous les leaders en juricomptabilité?

Ne faites pas courir de risques à vos clients. Faites appel à l'un des plus grands services de juricomptabilité au Québec.

Grâce à ses professionnels chevronnés, EY peut vous aider à mener rapidement et efficacement des enquêtes et des évaluations de préjudices économiques, à réunir et à analyser des preuves électroniques, ou à effectuer toute autre mission complexe de juricomptabilité.

Pour en savoir plus, communiquez avec nos leaders ou visitez-nous à ey.com/ca/fr.

André Lepage, FCPA, FCA,
CA•EJC, CFF, CFE
Premier vice-président,
Leader du Québec
andre.lepage@ca.ey.com
514 879 3535

Benoit Legault, CPA, CA,
CA•EJC, CFF, CFE
Associé
benoit.legault@ca.ey.com
514 874 4637



Travailler ensemble
pour un monde meilleur

Me Marc -André G Fabien, associé chez Fasken

Par André Gagnon

Homme impliqué!
Homme passionné!
Homme engagé!

Le plaideur de l'année se lève dans l'arène judiciaire depuis plus de trois décennies. Malgré les années, le même feu sacré l'anime encore : celui d'argumenter pour convaincre les décideurs. Il aime comparer le rôle du plaideur à celui de metteur en scène. Aujourd'hui, il s'investit encore dans les dossiers avec la même passion et la même ardeur qu'au début de sa carrière. À titre d'associé chez Fasken Martineau DuMoulin, il a touché à des litiges de tout genre, mais apprécie plus particulièrement les questions complexes de droit administratif et de droit constitutionnel. Interpelé par les enjeux politiques et les débats judiciaires mettant au prise le citoyen et l'État dans ce type de dossier, il retrouve sa vocation du défenseur des droits et libertés.

Ses débuts

Dès sa jeune adolescence, notre plaideur voulait être avocat pour représenter et défendre les intérêts des autres, lutter pour leur droit. Il était habituel de le trouver au Palais de Justice, qu'il fréquentait souvent l'été, afin de suivre des procès surtout en matière criminelle. Alors étudiant au Collège Stanislas, il a été élu délégué de classe. C'est à ce titre qu'il a lutté farouchement pour le droit des étudiants



*Le Plaideur de l'Année 2018, Me Marc-André Fabien de Fasken
Paul Ducharme Photographe*

de siéger au conseil de classe, ce à quoi le directeur de l'époque, homme innovateur, consenti. Voilà maintenant 40 ans que cette réforme a été mise en vigueur suite à son intervention.

À sa sortie du Collège, il désire poursuivre son implication au sein de la vie universitaire. Diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, il s'est démarqué tant par son excellence académique que par son implication au sein de l'Association des étudiants en droit, dont il assumait la présidence en 1980-1981. Fait plutôt inédit et cocasse pour un associé d'un grand cabinet de Montréal, c'est sous

son mandat que les étudiants en droit déclenchèrent une grève illimitée afin de remédier à des retards indus de corrections d'examens mettant en cause les choix de cours.

Sa carrière

Il amorça sa carrière de juriste au sein de Fasken Martineau DuMoulin, cette réputée institution alors connu sous le nom de « Martineau Walker », à titre d'étudiant en 1981. Le plaideur en lui s'est façonné en s'inspirant de grands juristes qu'il a eu la chance et le plaisir de côtoyer soit le Bâtonnier Marcel Cinq-Mars, c.r., les honorables Jean-François Buffoni, John Gomery, Pierrette Rayle, François Rolland et Wilbrod Claude Décarie qui jouèrent tous un rôle prédominant dans son développement comme avocat.

Menant sa carrière tambour battant et animé par ce désir de prendre part à son environnement, il a su tôt participer à l'administration de Fasken Martineau afin de contribuer à façonner cette institution. D'intervieweur dans le cadre du processus du recrutement, il gravira rapidement les échelons pour devenir responsable du recrutement, maître de stage, responsable des étudiants, président des pratiques professionnelles, membre du comité exécutif de Martineau Walker et par la suite membre du conseil d'administration national de Fasken Martineau. D'ailleurs, l'associé-directeur pour la région du Québec, Éric Bédard, se plait à dire que Marc-André Fabien l'a recruté ainsi que la majeure partie des avocats du cabinet de Montréal.

Malgré 35 ans derrière son rabat, notre plaideur s'enflamme encore, ses yeux scintillent lorsqu'il se lève dans une salle d'audience pour plaider ses arguments et tenter de convaincre le décideur du bien-fondé de sa position.

L'implication paralympique

À la fin des années '90, il participe au financement d'un tournoi de volley-ball paralympique qui se déroule à Montréal. Invité au match inaugural et subjugué par les exploits des athlètes, il assistera à la totalité du tournoi. À cette époque, le mouvement paralympique n'avait pas la résonance qu'il a de nos jours et la majeure partie de la population canadienne ignorait l'existence des Jeux paralympiques et de ses athlètes. Aujourd'hui, les paralympiens sont les égaux des olympiens dans l'esprit de plusieurs. Ils symbolisent l'excellence, la détermination et le dépassement de soi.

Élu en avril 2017, notre plaideur consacre temps, énergie et passion au développement du sport paralympique au Canada. Il souhaite d'ailleurs que notre pays joue un

rôle de leader sur la scène mondiale paralympique. En effet, le mouvement paralympique transcende la tenue des Jeux et la course aux médailles. Il constitue un véhicule de réinsertion sociale et économique pour des millions de personnes confrontées à un handicap physique. Le mouvement paralympique parvient à changer les mentalités, métamorphoser les sociétés. Certains pays, hôtes des jeux, ont transformé des personnes traitées jusqu'alors en marge de la société comme des héros nationaux, exemples à être émulés par la population.

Lorsque les jeunes l'interrogent quant à la cause qui à ce jour a marqué le plus sa carrière, il répond sans hésitation l'affaire Petitclerc. Sans conteste, il s'agit de son fait d'arme! En 2000, lors des Jeux Paralympiques de Sydney, auquel il participait à titre de vice-président du Comité paralympique canadien, il a représenté au pied levé le Canada, Sports Canada, le Comité paralympique canadien et Chantal Petitclerc. La cause : l'annulation par les arbitres officiant la compétition du 800 mètres en fauteuil roulant remportée par Chantal Petitclerc contre sa rivale de toujours la star australienne, Louise Sauvage. La course avait été annulée suite à un accident survenu entre trois coureuses. Il contesta la décision des arbitres avec succès devant le Tribunal d'arbitrage du sport qui renversa la décision et déclara la course valide. Chantal Petitclerc, plutôt que de reprendre la course, a reçu sa médaille d'or dans le Stade Olympique de Sydney grâce à cette décision.

L'affaire représentait un défi car il fallait rédiger les procédures et les déposer le même jour avant 17 heures, plaider l'arbitrage au plus tard le lendemain tout en espérant une décision avant le mercredi après-midi, moment où la course devait être reprise. Le lendemain du dépôt des procédures, après 5 heures de plaidoirie, le verdict tomba le mardi à 22 heures. Le plus déroutant pour notre plaideur était d'effectuer tout le travail de recherche, de rédaction et de préparation et ce, à mille lieues de son cabinet, sans l'usuel soutien auquel il était habitué, imaginez le chef de mission de l'équipe du Canada qui dactylographie à deux doigts la procédure dictée par notre plaideur, sous une chaleur torride de 40 degrés dans une roulotte de fortune faisant office de bureau en plein milieu du village des athlètes. Nous sommes loin de la Tour de la Bourse!

L'engagement politique et communautaire

Dès sa sortie du Collège, il joint les rangs des partis libéraux fédéraux et provinciaux. Ardent défenseur du fédéralisme canadien, il s'est investi dans les campagnes référendaires ainsi que dans de nombreuses élections. Il faisait alors par-

tie de la faible minorité de jeunes francophones militant en faveur du Canada.

Outre son implication au sein du Comité paralympique canadien et en politique, notre plaideur s'est dédié à de nombreuses causes. Il s'est notamment investi auprès de la Fondation de la Place des Arts, du Théâtre du Quat'Sous, du Collège Stanislas, d'Éducaloi, des Championnats mondiaux de paranatation en 2013, du Comité organisateur des Journées Strasbourgeoises en 2016 et 2020 et à titre de Fellow de l'American College of Trial Lawyers. Aucune de ces implications n'aurait été possible sans l'appui indéfectible dont a fait montre Fasken Martineau au fil des années, l'encourageant à participer à la vie communautaire.

Regard vers l'avenir

Nous lui avons demandé ce que l'avenir réservait aux plaideurs dans ce cyberunivers où les programmeurs construisent et dirigent le monde. Sommes-nous à l'orée de l'ère où l'ordinateur présidera nos cours de justice rendant sa cyberjustice par une implication bête et aveugle des règles de droit ? Selon lui, toges et robots ne sont pas en concurrence mais bien au contraire se complètent. Le droit repose sur des règles et des principes qu'il faut savoir manier avec nuance et souplesse afin de les adapter aux circonstances. Une véritable société de droit repose sur un système judiciaire de solutions et de compromis équitable fondé sur une interprétation juste des règles qu'une société met en place.

Il est vrai que les plaideurs devront composer avec de nouvelles méthodes processuelles, notamment quant à l'administration de la preuve électronique ainsi que nouveaux outils de gestion de l'information, notamment les algorithmes qui prennent charge des tâches routinières. Fondamentalement, c'est l'environnement du plaideur qui change : non seulement l'internet sans fil accessible dans les Palais de Justice, mais la présence des téléconférences et des règles de procédures incitant l'utilisation de technologies de l'information.

Le recours aux technologies de l'information permet aux plaideurs de consacrer du temps et de l'énergie à d'autres aspects de son travail. Le temps de préparation du procès et les frais afférents pouvant être technologiquement optimisés, le plaideur pourra consacrer plus de temps aux enjeux stratégiques, manipuler plus de dossiers, éventuellement plaider plus d'affaires et être en interaction avec des clients tout en ayant accès en tout temps à leur dossier.

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

Un pilier du droit prend sa retraite

C'est après plus de 56 ans de pratique que le spécialiste en matière de litige, de responsabilité civile et en assurances, mais surtout membre fondateur du cabinet Cain Lamarre, Me François Lamarre, a récemment annoncé son départ à la retraite.

Avocat de grande expérience jouissant d'une réputation enviable tant au sein de la profession qu'auprès de la magistrature, Me Lamarre possède une feuille de route impressionnante.

Né à Jonquière et fils d'ingénieur, Me Lamarre a grandi au sein d'une famille qui s'est illustrée tant au Québec qu'à l'étranger. Après des études classiques au Séminaire de Chicoutimi, Me Lamarre fait son droit à l'Université Laval et complète son Barreau en 1961. Il se rend ensuite en Europe où il fréquente la London School of Economics and Political Science de Londres pour perfectionner ses connaissances en droit maritime et aérien. C'est en 1962, à Chicoutimi, qu'il débute sa pratique en s'associant à Me Roger Chouinard.

Après un passage au cabinet Desjardins Ducharme de Montréal, il accepte l'offre qui lui est alors faite par Me Lucien Bouchard de revenir pratiquer à Chicoutimi au bureau Fradette, Bergeron, Cain et Bouchard. Me Lamarre concentre alors sa pratique dans le litige, principalement dans le domaine des assurances.

Son premier fait d'armes, avec seulement cinq ans de pratique, a été réalisé en 1966 alors qu'il a été impliqué dans une importante affaire d'incendie. D'abord perdu en Cour



Me François Lamarre

supérieure, le dossier fut remporté par le Cabinet en Cour d'appel.

Ses nombreux succès devant les tribunaux lui ont rapidement forgé une excellente réputation en matière de litige, de responsabilité civile et assurances ainsi qu'en droit lié à la construction. Ils ont fait de lui un plaideur redouté et redoutable dont la recette était principalement basée sur

le travail et la recherche du détail. Il a notamment obtenu, en 1997 dans l'Affaire Provigo, un jugement qui constitue un véritable jalon du droit civil en matière de bonne foi dans l'exécution d'une obligation, et ce, non seulement au Québec mais aussi en Ontario et dans les autres provinces de common law. (Dans l'arrêt *Dunkin' Brands Canada inc. v. Bertico Inc.*, 2015 QCCA 624 le juge Kasirer écrit : «...the doctrine of implied obligations under article 1434 C.C.Q. and the duty of good faith set forth in *Provigo Distribution inc. v. Supermarché A.R.G. inc.*, decided by this Court eighteen years ago and generally recognized as the leading authority in Quebec law since that time.»).

De par ses exploits, Me François Lamarre a largement contribué à faire de Cain Lamarre un cabinet réputé et reconnu en matière de litige de tout type. La qualité de la préparation de ses dossiers, son esprit pratique et le caractère de ses interventions ont mérité le respect des juges et des décideurs, et ce, à tous les échelons du système judiciaire. Au fil des ans, il a su insuffler sa vision de la pratique et partager sa passion du droit à tous les professionnels de Cain Lamarre ainsi qu'avec tous ceux qu'il a côtoyés.

« Une grande page de l'histoire de Cain Lamarre s'est tournée avec le récent départ à la retraite d'un des associés fondateur de la société, Me François Lamarre. Dans plusieurs dossiers judiciaires d'importance, que ce soit en matière de construction, de responsabilité médicale, hospitalière, ou civile générale, Me Lamarre s'est toujours distingué par sa grande maîtrise des aspects techniques et sa curiosité insatiable à leur égard », souligne Gina Doucet, associée directrice de Cain Lamarre.

Avec plus de 210 professionnels du droit, avocats et notaires, répartis dans 20 places d'affaires, Cain Lamarre est

devenu le plus grand cabinet de la province et ainsi, le mieux outillé pour servir des clients sur le territoire québécois. Sa structure unique allie le meilleur des deux mondes : les ressources, les défis et la réputation d'une grande firme tout en conservant l'essence et l'authenticité d'un cabinet de plus petite taille.

« Le cabinet Cain Lamarre a été constitué à partir d'un modèle inédit favorisant le rapprochement auprès de sa clientèle et des gens qui la composent. Nous nous faisons un point d'honneur de cultiver cette proximité afin d'être en mesure d'œuvrer à titre de véritables conseillers et permettre à nos clients d'atteindre, voire de dépasser, leurs objectifs les plus ambitieux. Et nous pouvons compter sur une relève qui est aussi animée par cette vision d'affaires et qui est déterminée à poursuivre la croissance de notre cabinet.

Ainsi, au nom des 415 employés de Cain Lamarre présents sur l'ensemble du territoire québécois, et en mon nom personnel, je tiens à le féliciter pour sa brillante carrière et, surtout, je le remercie pour avoir été l'un des associés importants qui ont permis, par leur talent, leur audace et leur persévérance, la réussite de notre aventure commune, le cabinet Cain Lamarre. Vous êtes assurément une inspiration pour tous les avocats du Québec. Bonne retraite! », ajoute Mme Doucet.

Rappelons que Cain Lamarre résulte de l'union, en 1999, de trois cabinets solidement implantés dans leur milieu : la société Cain Lamarre Wells, avec la société Gauthier, Nepveu, Leblanc de Sept-Îles et la société Casgrain, Desrosiers, Lévesque, Bujold et Villeneuve de Rimouski. Par la suite, la firme, qui était déjà présente à Montréal, s'est implantée à Québec avant d'ouvrir des places d'affaires aux quatre coins du Québec.

ET SI UN CABINET
D'AVOCATS VOUS
AIDAIT À ALLER
PLUS LOIN

Avec plus de **200 professionnels** du droit, avocats et notaires, répartis dans **10 régions** du Québec, Cain Lamarre est le cabinet le mieux implanté et l'un des plus importants de la province.

Notre approche unique vous permet de profiter de ce qu'aucun autre cabinet ne peut vous proposer : une expertise de haut niveau combinée à une fine connaissance de vos besoins spécifiques.

Volume 24, numéro 5

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.lemondejuridique.com
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2018 - LE MONDE JURIDIQUE.

*La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.*

Plaideur de l'année 2018

Me Marc -André G Fabien, associé chez Fasken

Par André Gagnon 3

CAIN LAMARRE, Un pilier du droit prend sa retraite 6

Conseil du Barreau de Montréal 2018-2019 10

**Le ministre Luc Fortin salue la contribution
 de Me Normand Jutras** 11

**Me Jean Héту, professeur à la retraite, nommé professeur émérite
 par le Conseil de l'Université de Montréal**
Par André Gagnon 12

Dévoilement des récipiendaires de l'Ordre de Montréal 2018 13

Plaideur Émérite de l'Année 2017, Me Daniel Chénard 14

**Me Michel P. Synnott, nouveau bâtonnier de Montréal
 Pour un Barreau d'avant-garde !** 15

**Le gouvernement du Canada annonce des nominations
 à la magistrature du Québec** 16

Le dîner du Plaideur de l'Année 2018 en photos 18

Ottawa refuse d'aider un institut sur l'indépendance du Québec 20

Les barreaux font du DROIT, pas de la politique 21

**Le juge Morton S. Minc, visionnaire d'une justice sociale
 à la cour municipale de Montréal** 22

**Dévoilement de la stratégie pour une administration publique
 numérique : rapide. Simple. Efficace.** 24

«Changement de culture» aux barreaux
Par Me Antoine Leduc, tiré du Journal de Montréal 25

**Le nouveau portrait statistique des ordres professionnels démontre
 que la relève est assurée, selon le CIQ** 27

**Affaire Comeau : pas de garantie constitutionnelle de libre-échange
 entre les provinces**
Par Me Marie-Eve Gagné 29

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes
 à la fine pointe de la technologie
 à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
 au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com



TARZI

L'HABILLEUR DES PROFESSIONNELS!

Des grandes marques à prix très compétitifs

Passez à la boutique et découvrez notre vaste collection de vêtements et accessoires pour homme.

20% à 50% sur les complets Copley et Baumler - 795\$ à 1095\$*

20% à 50% sur les vestons - 595\$ à 850\$*

20% sur les pantalons M.E.N.S., Baumler*

20% sur les chemises Venti, Lipson, Klauss Boehler*

Souliers Zampiere 100% cuir fabriqués en Espagne 525\$ pour 425\$

**Solde de 50% sur
la marchandise
d'hiver**



* Applicable sur la marchandise à prix régulier, ne peut être jumelé à une autre offre.



Rendez-vous - service à domicile ou au bureau:

Richard | 514.497.9743 | Daniel | 514.235.7385

Gary | 514.862.8854 | Caty | 514.739.6298

Lundi au samedi de **10h à 17h**

Possibilité de rendez-vous après les heures d'ouvertures.

Dimanche sur rendez-vous de 10h à 15h - **514.497.9743**



BAUMLER

Venti - Lipson - Klauss Bøehler

2 salles de montre pour mieux vous servir

3850, Jean-Talon Ouest, bur. 109 VMR (Qc) H3R 2G8 514.739.6298 | www.tarzi.ca

Conseil et direction 2018-2019

LE CONSEIL

Les membres du Conseil assurent la représentation des diverses tendances que l'on retrouve au sein de la profession juridique (pratique privée, juristes de l'État, conseillers juridiques d'entreprises, etc.). Ils sont également les yeux et les oreilles du bâtonnier à travers la sphère juridique et la communauté dans son ensemble.

Le Conseil du Barreau de Montréal 2018-2019 se compose des membres suivants :

Bâtonnier : Me Michel P. Synnott

Premier conseiller : Me Alexandre Forest

Trésorier : Me Francisco Couto

Secrétaire : Sophia Rossi Lanthier

Conseillers(ères) : Mes Michael N. Bergman, Marie Cousineau, David Ettedgui, Extra Jr Laguerre, Caroline Larouche, Julie Mousseau, Alexandra Popa et Robin Schiller

Représentant le Jeune Barreau de Montréal : Me Alex Goupil

LA DIRECTION

Me Doris Larrivée, directrice générale

Me Nancy Brouillette, directrice des ressources humaines

Mme Gislaïne Dufault, directrice des communications

Me Nathalie Guertin, directrice des affaires juridiques

LE PERSONNEL

Me Catherine Alix, coordonnatrice de comités

Mme Vicki Baribeau-Pessiridis, adjointe administrative

Mme Carmine Belfort, préposée au Service de référence

Me Stéphanie Bouchard, coordonnatrice de comités

Me Jean Michel Desgagnés, coordonnateur de comités

Mme Frédérique Faubert, adjointe administrative

Mme Alexandra Ghezzi, préposée au Salon des avocats

Mme Linda Marcotte, secrétaire-réceptionniste

M. Alexandre Martin Dufresne, préposé au Salon des avocats

Mme Christine Plourde, adjointe aux communications

M. Jocelyn Roy, préposé au Salon des avocats

Mme Katherine Taron, technicienne aux communications

La direction et le personnel assurent la bonne marche des



Conseil du Barreau de Montréal 2017-2018 : Assis - de gauche à droite : Me Philippe-André Tessier, trésorier, Monsieur le bâtonnier Brian R. Mitchell, Me Michel P. Synnott, premier conseiller, et Me Extra Junior Laguerre, secrétaire. Debout - de gauche à droite : Me Doris Larrivée, directrice générale, Me Alexandre Forest, conseiller, Me Walid Hijazi, conseiller, Me Robin Schiller, conseillère, Me Marie Cousineau, conseillère, Me Alexandra Popa, conseillère, Me Michael N. Bergman, conseiller, Me Sonia Lebel, conseillère, Me Francisco Couto, conseiller, et Me Caroline Larouche, représentant le Jeune Barreau de Montréal.

affaires de la section :

- Ils voient à l'exécution des décisions du Conseil;
- Ils voient à la gestion des affaires courantes;
- Ils administrent les deniers et gèrent les budgets de la section;
- Ils gèrent les demandes de conciliation formulées par les avocats qui acceptent les mandats d'aide juridique;
- Ils fournissent support et assistance au bâtonnier et aux membres du Conseil;
- Ils fournissent le soutien nécessaire aux quelque quarante (40) comités;
- Ils opèrent le Salon des avocats, pour le bénéfice des membres;
- Ils organisent et gèrent un Service de référence offert à la population.

Et, en collaboration avec les comités appropriés :

- Ils organisent la Journée du Barreau et les cérémonies de prestation collective de serment;
- Ils contribuent à l'organisation des activités mises en l'avant à l'intention de la population;
- Ils traitent les plaintes d'exercice illégal portées en vertu de la Loi sur le Barreau;
- Ils offrent des activités de formation reconnues dans le cadre du programme de formation continue obligatoire des avocats.

Le ministre Luc Fortin salue la contribution de Me Normand Jutras



Me Normand Jutras prend
sa retraite comme Curateur
Public du Québec.



Me Denis Marsolais, nouveau
Curateur Public du Québec.

Le ministre de la Famille, M. Luc Fortin, tient à saluer la contribution remarquable de Me Normand Jutras à titre de curateur public du Québec, alors que ce dernier a décidé de partir à la retraite.

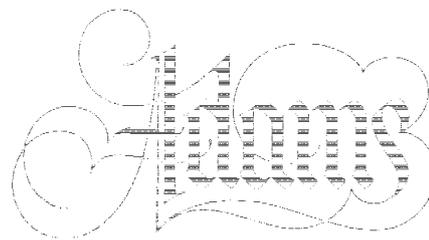
Diplômé en droit et membre du Barreau du Québec, Me Jutras a été député de la circonscription de Drummond de 1994 à 2007 à l'Assemblée nationale du Québec. En 2002-2003, il est ministre de la Sécurité publique et par la suite ministre de la Justice, Procureur général du Québec et ministre responsable de l'application des lois professionnelles. Il a été nommé curateur public du Québec le 6 mars 2013 par le Conseil des ministres.

Le Conseil des ministres a procédé aujourd'hui à la nomination de Me Denis Marsolais, sous-ministre au ministère de la Sécurité publique, au poste de curateur public du Québec. Me Marsolais mène une brillante carrière dans la fonction publique depuis plusieurs années. Il entrera en fonction le 18 juin prochain.

Citation

« Je n'ai que de bons mots pour le travail de Me Jutras, qui a fait preuve d'une grande empathie et d'une grande efficacité dans son rôle de protecteur des personnes inaptes et du patrimoine des mineurs du Québec. J'aurais souhaité que son mandat soit renouvelé, mais il m'a récemment fait part de sa décision de partir à la retraite, une décision que je respecte. Je lui transmets d'ailleurs mes meilleurs souhaits, et je félicite son successeur qui saura, j'en suis certain, poursuivre avec le même professionnalisme le mandat de curateur public du Québec. »

— Luc Fortin, ministre de la Famille



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTREAL & TORONTO
1-888-232-6729

Jean-Louis Roy prend les rênes de BAnQ

Source: Le Devoir



Délégué général du Québec à Paris, directeur du Centre d'études canadiennes-françaises de l'Université McGill, directeur du «Devoir», historien, auteur... la feuille de route de Jean-Louis Roy est chargée. Photo: Annik MH de Carufel Le Devoir

C'est finalement Jean-Louis Roy — auteur, historien, diplomate et ancien directeur du Devoir — qui dirigera Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les prochaines années. Le gouvernement Couillard a confirmé mercredi sa nomination comme p.-d.g. de l'institution.

« J'ai été surprise de prime abord, mais il a tout le profil nécessaire, absolument », s'est réjouie Lise Bissonnette, qui a elle-même dirigé BAnQ... et qui avait été nommée rédactrice en chef du Devoir par Jean-Louis Roy, en 1982.

Âgé de 77 ans, M. Roy arrive à BAnQ (où son fonds d'archives personnelles se trouve déjà) armé d'une solide feuille de route : directeur du Centre d'études canadiennes-françaises de l'Université McGill pendant dix ans, puis du Devoir entre 1981 et 1986, il est devenu diplomate par la suite.

Délégué général du Québec à Paris de 1986 à 1990 ; secrétaire général de l'Agence intergouvernementale de la francophonie (qui est devenu OIF) pendant huit ans ; président du Centre international des droits de la personne, de Droits et Démocratie et du groupe de réflexion Partenariat international, sans compter la direction de l'Observatoire mondial des droits de l'homme : M. Roy est demeuré très actif à toute époque.

Me Jean Héту, professeur à la retraite, nommé professeur émérite par le Conseil de l'Université de Montréal



Par André Gagnon

Le Conseil de l'Université de Montréal a entériné la promotion à titre de professeur émérite de Me Jean Héту de la faculté de droit à compter de juin 2018, selon une lettre signée de M. Jean Charest, vice-recteur aux ressources humaines et à la planification.

Le professeur Héту, qui a enseigné le droit municipal, administratif et les premiers balbutiements du droit de l'Environnement à la faculté de droit de cette institution au cours de sa longue carrière. Il avait pris sa retraite comme professeur récemment alors que sa promotion à titre de professeur émérite lui était confiée, geste rarissime dans la communauté universitaire.

Quel sera son programme à ce titre ? Des recherches ? Des mandats et études pour approfondir certains sujets ? Rien n'a encore transpiré de ce que sera l'avenir pour ce brillant juriste, professeur et praticien.

Dévoilement des récipiendaires de l'Ordre de Montréal 2018

Le comité exécutif de la Ville de Montréal a entériné lors du comité exécutif, sur recommandation de la mairesse Valérie Plante, la nomination des 18 personnalités montréalaises qui recevront l'insigne de l'Ordre de Montréal, le 17 mai.

« Le caractère unique de notre métropole est indéniablement façonné par les citoyens et les citoyennes qui la composent. L'Ordre de Montréal vise à reconnaître et honorer les femmes et les hommes qui contribuent de manière remarquable au développement et au rayonnement de la métropole. Il s'agit de la plus haute distinction honorifique montréalaise. C'est avec une profonde fierté que je rends publics aujourd'hui les noms des 18 récipiendaires de l'Ordre de Montréal qui seront célébrés le 17 mai prochain, jour de la fondation de Montréal », a commenté la mairesse de Montréal, Valérie Plante.

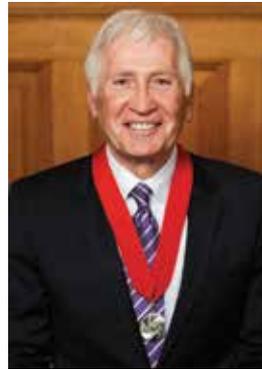
« En guise de legs pour le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, la Ville de Montréal a créé un ordre honorifique afin de reconnaître le talent et les réalisations des gens qui façonnent la métropole. Un gage de fierté qui rejaillit sur tous les Montréalais et toutes les Montréalaises. Je tiens également à féliciter tous les candidats et candidates en nomination. Vous êtes une fierté pour Montréal », a expliqué Christine Gosselin, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine et du design.

Et les récipiendaires sont...

Le titre de commandeur, le grade le plus élevé de l'Ordre, sera remis à Mme Louise Roy, Dr. Michel Chrétien et M. Richard Pound.

Le titre d'officier sera remis à Mme Joséphine Bacon, Mme Angèle Dubeau, l'hon. Marisa Ferretti Barth et Dre Ratna Ghosh, ainsi qu'à M. Jacques Girard et M. Morton Minc.

Enfin, le titre de chevalier sera attribué à Mme Sabariah Binti Hussein, Mme Anik Bissonnette et Mme Nathalie



Me Morton Minc



M. Richard Pound

Bondil, ainsi qu'à M. Pascal Assathiany, M. Doudou Boicel, M. Louis Vachon et M. Jonathan Wener. Le titre de chevalier est également décerné conjointement à MM. Michel Lemieux et Victor Pilon.

Un conseil prestigieux

Les quelque 100 dossiers de candidatures reçus ont été examinés avec rigueur par les membres du conseil consultatif de l'Ordre sur la base de l'ampleur, de l'originalité et de l'impact sur la vie collective des réalisations de chaque candidat. Coprésidé par l'hon. Louise Arbour et M. Bernard Voyer, ce conseil prestigieux est composé de personnalités oeuvrant dans divers domaines : Mme Sophie Brochu, M. Bernard Descôteaux, Mme Cadleen Désir, Mme Odile Joannette, M. Laurent McCutcheon, Mme Émilie Nicolas et M. Jan-Fryderyk Pleszczyński.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU BARREAU DU QUÉBEC sur convocation des membres

Date: 24 mai 2018, à 17h30

Lieu: Centre Mont-Royal, Théâtre Symposia
2200 rue Mansfield, Montréal

Objet: Résolutions pour le retrait des procédures du Barreau du Québec en invalidation des lois du Québec pour motifs linguistiques

Maurice A Forget



AVIS DE DÉCÈS

Maurice A. Forget

9 avril , 1947 – 3 mai , 2018

Soudainement, à Montréal, le 3 mai 2018, à l'âge de 71 ans. Précédé par son père Maurice Forget, sa mère Catherine Schultz et de son frère Marc, il laisse dans le deuil son frère Philippe (Lucie Duquette), ses nièces Catherine et Magali ainsi que ses filleuls, cousins et de nombreux amis et collègues.

Né à Paris en France où ses parents étaient résidents temporaires, Maurice a obtenu un B.A. au Collège St-Laurent suivi d'un B.C.L. de l'Université McGill. Il a travaillé toute sa vie professionnelle comme associé pour le cabinet d'avocats Fasken Martineau DuMoulin LLP (anciennement Martineau Walker) où il a occupé de nombreux postes dont celui de président du conseil de Martineau Walker de 1997 à 2003 et président du Collège des associés de 1992 à 2003. Il a reçu plusieurs honneurs au courant de sa carrière incluant l'Ordre du Canada et la Médaille du Jubilé en plus du titre d'Advocatus Emeritus attribué par le Barreau du Québec. Passionné pour les arts, il a été président, Conseil des arts de Montréal ainsi que le donateur d'une collection d'art contemporain au Musée d'art de Joliette. En 2009, Il a été nommé personnalité Art-Affaires par la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain. Il a aussi siégé sur de nombreux conseils d'administration de plusieurs établissements montréalais dans le domaine de la santé, de l'enseignement et des arts, notamment comme président du conseil de l'Hôpital Douglas, du Collège Dawson, de la Fondation Héritage Montréal et de l'Association des collections d'entreprises.

Plaideur Emérite de l'Année 2017 Me Daniel Chénard, LL.L., LL.M., Ad.E.

Me Daniel Chénard, Plaideur Emérite de l'Année, a été empêché par la maladie de se joindre à ses collègues plaideurs où il devait être honoré avec son collègue Me Marc-André Fabien de Fasken.



Voici le texte de la plaque commémorative qui devait lui être remise lors de cette soirée.

Sur trois scènes différentes : la recherche, l'enseignement et la pratique du droit, il exerça le même métier, celui de juriste. Pendant plus de 40 ans, Me Daniel Chénard cherchera à vaincre l'inattaquable et à laisser des traces partout où il passerait. Il est particulièrement fier d'avoir contribué à l'intégration de deux enfants trisomiques, Julie et Rémi, dans une classe régulière. C'était vers les années 1980, à l'époque où de telles choses ne se faisaient pas. Le monde de l'enseignement a depuis compris que ces élèves avaient toute leur place dans le système scolaire et leur a ouvert les portes toutes grandes.

Récemment, c'est avec fierté que Me Chénard apprenait qu'à San Francisco, un restaurant ne comptait au sein de son personnel que des employés trisomiques : à tous les niveaux.

Me Chénard a également consacré beaucoup d'efforts et d'énergies afin de diriger des équipes de la Faculté de droit pour participer à des compétitions d'un tribunal école. Me Chénard a entre autre organisé une compétition entière du Tribunal Pierre-Basile-Migneault.

Encouragé par les étudiants et étudiantes qui sortent des universités, Me Chénard a voulu leur prêter secours et les amener à aimer le droit avec passion... comme lui.

En 2011, un groupe de confrères devait proposer, avec succès, sa candidature pour être reconnu avocat émérite au sein du Barreau du Québec. Touché par cette marque d'affection, Me Daniel Chénard a rangé ces moments parmi les plus beaux de sa carrière. Parmi ceux-ci, il faut souligner qu'il a été choisi avocat émérite pour l'année 2017 par la revue Le Monde Juridique.

Pour tous ces motifs, c'est avec grande fierté que, moi, André Gagnon, éditeur depuis bientôt 35 ans du magazine Le Monde Juridique, j'ai l'honneur de désigner Me Daniel Chénard, Plaideur Emérite de l'Année 2017 et de lui remettre cette plaque commémorative.

Fait à Montréal, au Club Saint-James, ce mercredi, 2 mai 2018, devant ses pairs

Me Michel P. Synnott, nouveau bâtonnier de Montréal Pour un Barreau d'avant-garde!

C'est aujourd'hui que Me Michel P. Synnott entreprend officiellement son mandat comme bâtonnier du Barreau de Montréal, succédant ainsi à Me Brian R. Mitchell. Ce dernier a profité de l'assemblée générale annuelle des membres pour faire le bilan de son année à la tête du Barreau de Montréal et remettre le Prix Pierre-Fournier à Me Magali Fournier, en reconnaissance d'une contribution exceptionnelle au Barreau de Montréal et à ses activités. C'est en effet pour rendre hommage à un collaborateur hors-norme décédé subitement l'an dernier, feu Me Pierre Fournier, que le Conseil a décidé de donner son nom au Mérite et a choisi de remettre cette prestigieuse distinction à sa fille, qui suit ses traces en tous points. Enfin, c'est avec le sentiment du devoir accompli que Me Mitchell a remis à son successeur le traditionnel « bâton ».

153^e bâtonnier de Montréal

Bachelier en droit de l'Université de Montréal et détenteur d'une maîtrise en droit de la santé de l'Université de Sherbrooke, Me Michel P. Synnott a été admis au Barreau en 1986. Après avoir œuvré plusieurs années en pratique privée, il se joint à la direction des services juridiques de la Commission de la construction du Québec en 2003, où il pratique en litige civil et commercial. À ce titre, il plaide régulièrement, tant devant les tribunaux judiciaires, que devant les tribunaux administratifs.

Pour un Barreau d'avant-garde

Le nouveau bâtonnier souhaite que son Barreau en soit un novateur et précurseur, pour affronter avec optimisme les nombreux changements auxquels la profession a été confrontée au cours des dernières années : réforme de la gouvernance du Barreau du Québec, augmentation significative des femmes avocates (elles représentent maintenant



Michel P. Synnott

52 % des membres), pratique de la profession modulée par la technologie, évolution de l'environnement législatif avec le nouveau Code de procédure civile et l'arrêt Jordan, etc. Ce ne sont là que quelques exemples de changements qui affectent l'environnement professionnel des avocats.

Pour faire le point sur leur impact, le bâtonnier invitera son Conseil à une réflexion stratégique sur la gouvernance, sur les finances et sur l'avenir de la pratique professionnelle. En ce qui concerne ce dernier point, il entend étudier la question sous quatre angles, qu'il a qualifiés comme étant les quatre « J » de la justice : les Justiciables, les Juristes, les Jeunes et le monde Judiciaire. Au terme de cette réflexion, il espère proposer un plan stratégique triennal qui permettra à la section d'envisager l'avenir avec confiance, cohérence et pertinence. Pour un Barreau d'avant-garde.

Composition du Conseil 2018-2019

Outre le bâtonnier Synnott, le Conseil 2018-2019 sera composé de Mes Alexandre Forest (premier conseiller), Francisco Couto (trésorier), Sophia M. Rossi (secrétaire), Alex Goupil (représentant le Jeune Barreau de Montréal), Michael N. Bergman, Marie Cousineau, David Etedgui, Extra Jr Laguerre, Caroline Larouche, Julie Mousseau, Alexandra Popa et Robin Schiller.

Le gouvernement du Canada annonce des nominations à la magistrature du Québec

L'honorable Jody Wilson-Raybould, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a annoncé aujourd'hui les nominations suivantes en vertu du nouveau processus de nomination à la magistrature annoncé le 20 octobre 2016. Ce nouveau processus met l'accent sur la transparence, le mérite et la diversité, et continuera de veiller à la nomination de juristes qui incarnent les plus hautes normes d'excellence et d'intégrité.

David E. Platts, associé du cabinet McCarthy Tétrault, est nommé juge de la Cour supérieure du Québec pour le district de Montréal. Il remplace monsieur le juge P.C. Gagnon, qui a choisi de devenir juge surnuméraire à compter du 12 décembre 2017.

Jérôme Frappier, associé du cabinet Frappier, Crevier, Trempe, est nommé juge de la Cour supérieure du Québec pour le district de Montréal. Il remplace monsieur le juge M. Déziel, qui a choisi de devenir juge surnuméraire à compter du 16 janvier 2018.

Biographies

Après avoir obtenu son baccalauréat en sciences politiques et français, avec distinction, de l'Université de Calgary (dont une année passée à l'Université Laval) et ses baccalauréats en droit civil et en common law de l'Université McGill, le juge David E. Platts a été reçu au Barreau du Québec en 1991. Il a ensuite été auxiliaire judiciaire pour Peter deCarteret Cory à la Cour suprême du Canada avant de réintégrer la pratique privée, d'abord chez Langlois Robert. Jusqu'à sa nomination à la magistrature, il était associé au sein du cabinet McCarthy Tétrault, où il pratiquait depuis 1996 le droit de la propriété intellectuelle, le litige civil et commercial, et la responsabilité professionnelle et le droit disciplinaire, se spécialisant éventuellement dans ces derniers domaines.



M. Jérôme Frappier



Juge David Platts

Le juge Platts a plaidé devant la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec, la Cour fédérale, en première instance et en appel, la Cour suprême et d'appel de Terre-Neuve, la Cour suprême du Canada, ainsi que divers tribunaux administratifs. Il était aussi membre du Conseil d'arbitrage des comptes d'honoraires du Barreau du Québec. Il a aussi été invité régulièrement à McGill et ailleurs comme conférencier, ainsi que dans le cadre de congrès de professionnels en droit et en médecine. Il a été le Président de la Coupe Guy Guérin et la Coupe Sopinka, des concours de plaidoiries.

Le juge Platts appuie grandement la diversité et l'inclusion au sein de la profession juridique et au sein de la communauté. Il était le Chef de l'inclusion chez McCarthy Tétrault et de 2012 à 2017, a été président du GRIS-Montréal, l'un des organismes communautaires LGBT le plus respecté au Québec, veillant à démythifier l'homosexualité et la bisexualité dans les écoles et chez les aînés.

Des extraits de la demande de nomination à la magistrature du juge Platts seront disponibles sous peu.

Monsieur le juge Jérôme Frappier est diplômé de l'Université de Sherbrooke. En 1995, il a fondé, à Sorel-Tracy, le cabinet Gauthier & Frappier, maintenant Frappier, Crevier, Trempe.

Le juge Frappier a décidé d'exercer le droit en pratique privée à l'extérieur d'une grande ville afin de pouvoir réaliser son projet de travailler dans plusieurs domaines du droit, soit le droit civil, commercial, administratif, matrimonial, criminel et pénal.

Le juge Frappier a fréquemment plaidé devant toutes les chambres de la Cour du Québec et de la Cour supérieure, ainsi que devant la Cour d'appel. Il est partisan des modes alternatifs de résolutions des conflits.

De 1997 à 2003, il a été président du conseil arbitral en matière d'assurance-emploi.

En plus d'être dévoué envers ses clients, le juge Frappier

a été administrateur dans plusieurs organismes communautaires de sa région, comme Centraide, la Fondation des Amis de la bonne entente, la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel et Azimut diffusion.

Il est également membre de l'Association du Barreau canadien et fait partie du Comité égalité, ayant pour mission de sensibiliser les membres de la profession juridique aux questions d'égalité et de suggérer des moyens pour éliminer la discrimination, qu'elle soit basée sur le sexe, l'orientation sexuelle, la race, l'origine ethnique, la langue, l'âge ou une incapacité.

Des extraits de la demande de nomination à la magistrature du juge Frappier seront disponibles sous peu.

Photos et vidéos du dîner du Plaideur de l'Année 2018, Me Marc-André Fabien, associé de Fasken

Cliquer sur le lien pour visionner toutes les vidéos

https://www.youtube.com/playlist?list=PLJ9fJg5tuLOK5ywYSnv6gdHRFY_6GLgmH

Martin Sheehan : <https://youtu.be/Ok1y8YSevcQ>

Frédéric Gilbert : <https://youtu.be/Cekc8XKNzs4>

Cliquer sur le lien pour voir toutes les photos

http://paulducharmphoto.com/monde_juridique_052018/

Le dîner du Plaideur de



Me Martin Sheehan a montré ses talents de roaster à l'endroit de Me Marc-André Fabien.



Me Marc-André Fabien a répondu en alexandrins et en prose aux convives présents.



Me Frédéric Gilbert de Fasken a joué le rôle d'un brillant animateur de la soirée.



La Sénatrice Chantal Petitclerc a parlé d'abondance du nouveau PDG national canadien des jeux paralympiques, Marc-André Fabien.



Des amis inséparables : la Sénatrice Chantal Petitclerc, athlète paralympique et médaillée d'or et «son avocat» Me Marc-André Fabien.



De gauche à droite, l'athlète paralympique Benoit Huot, Me Marc-André Fabien, la juge en chef de la Cour du Québec l'honorable Lucie Rondeau et l'honorable Sénatrice Chantal Petitclerc, ancienne athlète paralympique.

l'Année 2018 en photos

Photos : Paul Ducharme



Marc-André Fabien remercie les invités des cabinets venus l'honorer lors de ce dîner.



M. Robert Cassius de Linval et Me Marc-André Fabien.



Martin Sheehan, grand plaideur et humoriste hors du commun.



Fasken a offert le champagne à tous les invités pour célébrer Me Marc-André Fabien, Plaideur de l'Année 2018.



Me Gérard R Tremblay, premier Plaideur de l'Année en 1998, invitant ses collègues plaideurs au rendez-vous de 2019, devant sa chère conjointe, l'honorable Suzanne Côté de la Cour suprême du Canada.



Me Jean-Louis Baudouin, conseil chez Fasken, un des plus grands juristes du Québec et du Canada.

Ottawa refuse d'aider un institut sur l'indépendance du Québec

Source : Huffington Post

Deux ans après en avoir fait la demande, l'Institut de recherche sur l'autodétermination des peuples et les indépendances nationales (IRAI), mis sur pied par l'ex-chef du Parti québécois Pierre Karl Péladeau, n'a pas obtenu son statut d'organisme de bienfaisance. L'Agence de revenu du Canada (ARC) considère qu'il agit à «des fins politiques non déclarées».

«Plusieurs rapports ou propositions de recherche prennent l'indépendance du Québec comme point de départ pour examiner une question, tenant apparemment l'indépendance pour acquise», peut-on lire dans la décision en date du 2 mai 2018.

L'IRAI n'aurait pas démontré que ses activités étaient menées pour l'avancement de l'éducation, mais bien pour soutenir les objectifs du PQ. M. Péladeau, qui a été le principal bailleur de fonds pour la première année de l'Institut, et trois de ses dirigeants, qui choisissent les sujets de recherche, ont déjà eu des liens avec le PQ, écrit l'ARC.

«Il est par conséquent difficile de ne pas conclure que le demandeur agit afin de promouvoir l'indépendance du Québec et de faire avancer les intérêts du PQ», est-il spécifié en conclusion.

Deux poids, deux mesures?

L'IRAI a dénoncé cette décision qu'elle considère injuste, puisque L'Idée fédérale, un réseau québécois de réflexion sur le fédéralisme fondé par l'ancien journaliste et sénateur André Pratte, a obtenu le statut d'organisme de bienfaisance de l'ARC en faisant valoir qu'elle contribuait à «l'avancement de l'éducation».

«Est-ce que l'ARC avait cette même grille d'analyse quand elle a accordé le statut d'organisme de bienfaisance à l'Idée fédérale? L'Agence n'a-t-elle pas ainsi violé son obligation d'impartialité et omis de respecter les exigences d'indépendance institutionnelle? Les jeux étaient-ils faits



Lors de sa course à la direction au PQ, Pierre Karl Péladeau s'était engagé à créer un institut de recherche scientifique pour analyser les bénéfices de l'indépendance du Québec.

d'avance? Est-ce du deux poids, deux mesures?» a réagi l'IRAI par voie de communiqué.

Le statut d'organisme de bienfaisance permet de recevoir des dons et de remettre des reçus d'impôts de dons pour les particuliers et les entreprises, mais aussi d'être exempts d'impôts. Ils peuvent aussi demander un remboursement partiel des taxes qu'ils paient.

Quel futur pour l'IRAI?

Depuis sa création en 2016, l'IRAI réalise des études sur l'autodétermination des peuples et les indépendances nationales. Il a notamment publié un rapport sur le référendum catalan et une étude sur la compétence constitutionnelle du Québec en environnement.

Le président de l'IRAI, Daniel Turp, dit que l'Institut a établi des politiques de gouvernance pour assurer «l'impartialité de son fonctionnement» et «un processus de recherche non orienté» afin de répondre aux préoccupations de l'ARC.

L'IRAI a 90 jours à partir de la date de la lettre pour s'opposer à cette décision. Le conseil d'administration se réunira bientôt afin de déterminer la meilleure façon de donner suite à ce refus.

Les barreaux font du DROIT, pas de la politique

À la suite du dépôt de la demande introductive d'instance des barreaux de Montréal et du Québec, nous avons assisté à plusieurs réactions au sein de la classe politique et des membres de l'Ordre.

Une mise au point s'impose. Depuis 2011, le Barreau du Québec et le Barreau de Montréal ont demandé à l'Assemblée nationale d'embaucher des légistes pour la corédaction des lois. À cet égard, la Cour suprême du Canada a décidé que tant la version anglaise que la version française des lois au Québec ont la même valeur juridique.

Une mauvaise qualité de la version anglaise des lois au Québec peut pénaliser tant un citoyen francophone qu'un citoyen anglophone. En effet, un juge peut appliquer différemment une loi, selon qu'il utilise sa version anglaise ou sa version française.

Le 1er mars 2018, le Barreau du Québec a requis publiquement la somme de 500 000 dollars afin d'embaucher des légistes. Ce dossier pouvait certainement se régler hors cour, comme le souhaitaient les barreaux depuis plus de sept ans. D'ailleurs, le mois dernier, avant d'initier la procédure, les représentants des barreaux ont rencontré le président de l'Assemblée nationale, la ministre de la Justice et la ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise pour tenter de dénouer l'impasse.

De plus, le 30 janvier 2017, le Conseil des sections du Barreau du Québec, qui représente toutes les régions, a unanimement recommandé au Conseil d'administration du Barreau du Québec d'entamer un processus judiciaire.

Soyons clair, il n'est pas question que les parlementaires aient à travailler en anglais. Loin de là! Ce que nous demandons, c'est que chaque citoyen puisse lire les lois du Québec et s'y conformer. Ce faisant, les contribuables

économiseront temps et argent.

Le Barreau du Québec et le Barreau de Montréal ne font pas de la politique. Ils veulent une saine application de la loi constitutionnelle et l'équité pour l'ensemble des citoyens du Québec, tant les francophones et les anglophones.

Le Barreau de Montréal a obtenu une subvention de 125 000 dollars du Programme d'appui aux droits linguistiques (PADL) afin de couvrir les frais liés à cette démarche. L'un des objectifs de ce programme est d'appuyer les recours judiciaires qui permettent l'avancement et la clarification des droits lorsqu'il s'agit de causes types et que les recours à un processus de résolution de conflits ont échoué.

La mission du Barreau du Québec est la protection du public et la défense de la primauté du droit. Cette démarche s'inscrit dans cette mission.

A TOUS NOS LECTEURS AUTOMOBILISTES

Surveillez bien vos clefs d'automobile, car le coût de remplacement des clefs d'automobile de modèles récents peut s'élever jusqu'à 400.00\$, plus taxes, et parfois il faut ajouter des coûts de reprogrammation de la clef avec l'automobile.

Les vendeurs d'automobiles sont muets à ce sujet, mais la plupart des clefs d'auto d'aujourd'hui ont des composants électroniques qui y sont intégrées.

Donc, voyager toujours avec une 2e clef en votre possession, et prendre bien soin de ne pas échapper votre clef dans l'évier, la piscine ou la mer, sinon GROS PROBLÈMES à l'horizon.

Le juge Morton S. Minc, visionnaire d'une justice sociale à la cour municipale de Montréal

Le 17 mai dernier, le juge Morton S. Minc a reçu l'insigne de l'Ordre de Montréal et pour cause; ce juge a contribué de façon remarquable au développement d'une Cour municipale empreinte d'humanité et a légué une vision de la justice axée sur l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables aux prises avec des situations difficiles. Juge à la cour municipale de Montréal de 1993 à 2009, puis juge-président de 2009 à 2015, le juge Minc a transformé ce tribunal en instaurant et en consolidant de nombreux programmes d'aide, de réinsertion et de réhabilitation pour des citoyens qui ont des démêlés avec la justice. Ainsi, il créa des programmes spécialement adaptés aux personnes en situation d'itinérance ainsi que pour les aînés qui subissent de la violence et de la maltraitance. Sous sa présidence, d'autres programmes ont été soutenus et encouragés notamment le programme Ève pour les femmes récidivistes en matière de vol à l'étalage, le programme Point final pour les conducteurs ayant conduit avec des facultés affaiblies, le tribunal en santé mentale pour les personnes ayant des troubles mentaux qui se retrouvent à la cour de façon répétitive, le programme de violence conjugale qui aide autant les victimes que les accusés. Ces programmes rigoureux de réinsertion sociale ont démontré que le système de justice peut aussi contribuer à offrir des outils qui permettent aux personnes de reprendre le contrôle de leur vie et d'éviter les récidives.



Me Morton Minc reçoit l'Ordre de Montréal du maire Valérie Plante

Le succès de ces programmes repose sur la détermination du juge Minc et de son audace car il était convaincu que l'on pouvait donner une seconde chance aux accusés tout en protégeant le droit des victimes. Il était animé par la conviction que l'on pouvait rendre la justice plus accessible et plus humaine. Le juge Minc a su s'entourer de collègues et mobiliser les organismes de la communauté dans le but



Le Juge-Président retraité de la cour municipale de Montréal, Morton Minc, félicité par la maire Valérie Plante de Montréal lors de la cérémonie.

d'instaurer une culture de collaboration et de coopération afin d'offrir les services aux personnes au moment où elles en ont le plus besoin.

Diplômé de l'université de Montréal et de l'école du Barreau du Québec, le juge Minc a apporté sa contribution, tout au long de sa carrière, au milieu de l'enseignement en gardant des liens étroits avec l'Université de Montréal, l'Université McGill et l'Université de Sherbrooke en participant à des cours et en faisant connaître les nouvelles pratiques. Homme passionné par le droit et par la promotion de la justice, il est souvent invité à participer à des conférences et à partager sa vision d'une justice plus accessible.

Ses réalisations favorisant la réhabilitation sociale, ses efforts pour déployer les ressources permettant une plus grande humanité à la cour mais aussi ses nombreux engagements envers sa profession d'avocat et de juge lui ont valu le Prix de la justice du Québec en 2014. Ce prix représente la plus haute distinction honorifique remise dans le domaine de la justice. Ses accomplissements ont aussi été remarqués et ont mérité plusieurs mentions et reconnaissances notamment membre honoraire du jeune Barreau de Montréal, reconnaissance par le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) pour son apport exceptionnel aux victimes d'actes criminels ainsi que par le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) pour l'importance de son partenariat grandement apprécié par les intervenants de la justice.

Depuis 2015, le juge Minc a pris sa retraite de la cour municipale de Montréal mais demeure très impliqué au sein de la société québécoise. Désormais, il partage son temps entre l'Université Concordia en tant que juriste en résidence et le Conseil de la justice administrative du Québec à titre de président où il veille au respect des règles déontologiques par les juges administratifs. Encore une fois, le

juge Minc se démarque en devenant le tout premier juriste en résidence à l'Université Concordia et son rôle consiste à partager ses connaissances avec les étudiants, à susciter leur intérêt pour le droit et à les sensibiliser à la justice sociale. Sa carrière riche en expériences et en innovations ainsi que son leadership seront inspirés les étudiants.

Merci à tous nos collaborateurs



André Gagnon

Me Frédéric Gilbert de Fasken.
Me Martin Sheehan de Fasken.

Me Marc-André Morin et Me Eric Simard également de Fasken. Et Me Pierre Lefebvre de Langlois Avocats pour son rôle de présentateur de Me Marc-André Fabien, autrefois collègues chez Fasken.

L'honorable Suzanne Côté de la Cour suprême du Canada et son prince consort, Me Gérald R Tremblay de McCarthy Tétrault, premier Plaideur de l'Année 1998.

Un merci chaleureux à Me Eric Bédard, associé-directeur pour le Québec de Fasken et à toute son équipe des communications et du marketing et du développement des affaires pour l'aide fournie afin d'assurer le succès de cette superbe soirée. Merci aussi aux gens du Club Saint-James avec qui nous travaillons depuis quelques années pour assurer le succès des soirées qu'organisent depuis plus de 20 ans le magazine Le Monde Juridique tant pour honorer les plaideurs, que les avocats des contentieux ou des affaires juridiques des grandes sociétés que nous présentons.

L'Editeur,
André Gagnon
Le Monde Juridique
www.lemondejuridique.com

Dévoilement de la stratégie pour une administration publique numérique : rapide. Simple. Efficace.

Le ministre a dévoilé récemment la **Stratégie pour une administration publique numérique (Stratégie APN)**, qui s'inscrit dans le troisième volet de la **Stratégie numérique du Québec** lancée en décembre 2017 par la vice-première ministre, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique.

Le ministre délégué annonce donc sa mise en œuvre, qui permettra notamment d'accroître l'accessibilité et la rapidité d'accès aux services gouvernementaux.

La Stratégie APN guidera les ministères et organismes dans leur démarche numérique. Ces derniers s'inspireront des meilleures pratiques en misant sur l'agilité, la cohérence, l'innovation, la simplicité et la transparence dans le but d'offrir une expérience numérique centrée sur le citoyen. En changeant les façons de faire et en faisant tomber les frontières de ses organisations, l'administration publique pourra ainsi donner des services plus rapides, plus simples, plus ouverts. Plus numériques !

CITATIONS

« L'administration publique a le devoir d'adhérer à la culture numérique et d'adapter ses services en les centrant sur la personne, ses besoins, ses habitudes et ses attentes. La Stratégie que nous mettons en place aujourd'hui oriente les ministères et organismes afin que ceux-ci offrent une expérience numérique à toute la population dans le but de simplifier leurs échanges avec l'appareil gouvernemental. Au final, c'est une modernisation qui facilitera la vie des citoyennes et citoyens dans leurs contacts avec l'administration publique au quotidien. »

Pierre Arcand, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor.

« Le succès de la Stratégie passe par l'adhésion et la concer-

tation des ministères et organismes. C'est un changement de culture, un véritable virage, mais c'est en brisant les silos que nous pourrons réaliser ce grand projet de société qui est de rendre l'administration publique québécoise plus agile par le numérique, tant dans ses façons de travailler à l'interne que dans sa prestation de services. Nous sommes rendus là, on doit passer à l'action. »

Robert Poëti, ministre délégué à l'Intégrité des marchés publics et aux Ressources informationnelles

FAITS SAILLANTS

La Stratégie pour une administration publique numérique est un engagement de la Stratégie numérique annoncée en décembre dernier par la vice-première ministre, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique, Dominique Anglade. Elle prend aussi appui sur la Stratégie d'optimisation des communications numériques et des présences Web gouvernementales.

La Stratégie pour une administration publique numérique s'articule autour de trois orientations :

- Offrir une expérience centrée sur la personne
- Adopter une culture numérique
- Accélérer la transformation

Un appui financier de 215 M\$ sur cinq ans :

- 80 M\$ pour appuyer des projets en ressources informationnelles (RI) qui viseront à faire en sorte que les services aux citoyens soient numériques, faciles d'accès, simples à utiliser sur des appareils mobiles;
- 17,5 M\$ pour la formation, le développement de nouvelles compétences et de nouvelles façons de faire (environnements d'innovation) et l'intégration de nouveaux métiers;
- 117,5 M\$ pour des ressources et fondations numériques partagées à l'ensemble des organismes publics afin d'éviter le dédoublement des dépenses.

«Changement de culture» aux barreaux

Source: *Le Journal de Montréal*

L'enfer, dit l'adage, est pavé de bonnes intentions.

Ainsi, cette idée des barreaux du Québec et de Montréal d'intenter un recours judiciaire à l'encontre de l'État du Québec, notamment afin de faire déclarer que « toutes les lois ainsi que tous [ses] règlements et décrets qui n'ont pas été adoptés selon les exigences de l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 sont inconstitutionnels ».

Selon ces barreaux, pour que les lois du Québec soient constitutionnellement valides, le français et l'anglais doivent être simultanément utilisés durant tout le processus d'adoption des lois, ce qui, à leurs dires, ne serait pas le cas.

Par conséquent, l'ensemble du corpus législatif du Québec serait inconstitutionnel, inopérant et invalide.

Or, que prévoit l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 ?

Pour le savoir, il faut se référer à la version anglaise de cette disposition, la seule qui soit officielle au Canada : « [...] The Acts of Parliament of Canada and of the Legislature of Quebec shall be printed and published in both those [English and French] Languages. »

Puisqu'une version française de cette loi a été déposée au Parlement du Canada en 1990, mais n'a pas encore été promulguée, et considérant que le défaut de fournir une Constitution du Canada entièrement bilingue mine la primauté du droit et l'accès à la justice, l'Association du Barreau canadien adopta, le 16 février 2018, une résolution¹ qui exhorte le gouvernement du Canada « à respecter les obligations imposées au titre de l'article 55 de la Loi constitutionnelle de 1982 pour que soient donnés la pleine vigueur et plein effet à l'intégralité de la Constitution, dans les deux langues officielles ».



Antoine Leduc

Il est pour le moins étonnant que nos barreaux s'appuient sur une loi unilingue anglaise afin de tenter de faire déclarer inconstitutionnel l'ensemble du corpus législatif du Québec qui est pourtant bilingue depuis des lustres, sans tenir compte de la constitutionnalité même de la loi fondamentale du pays à ce chapitre.

Pas la voie à privilégier

Néanmoins, l'intention de faire en sorte que nos lois soient linguistiquement cohérentes est louable.

Me Paul-André Crépeau, alors président de l'Office de révision du Code civil (ORCC), avait l'occasion de rappeler que, lors de la rédaction du Projet de Code civil de l'ORCC (antérieur au Code civil du Québec), « [I] on a voulu que les deux versions fussent rédigées de telle façon que l'une ne soit pas une simple traduction de l'autre, mais bien que chacune s'exprime selon le génie propre de la langue utilisée. Et combien de fois, dans la confrontation

des textes, n'a-t-on pas pu constater qu'il fallait remettre sur le métier un texte, tantôt français, tantôt anglais, car l'on se rendait compte que l'idée des rédacteurs avait été mieux exprimée dans une langue plutôt que dans l'autre² ».

Voilà, certes, l'idéal que l'on se doit d'atteindre dans la rédaction d'un corpus de lois bilingue. Mais de là à tenter un recours judiciaire visant à faire invalider l'ensemble des lois du Québec ? Avec égards, cela n'est pas la voie à privilégier.

Engorgement des tribunaux

Depuis l'adoption du nouveau Code de procédure civile, les barreaux furent les apôtres de l'avènement d'un nécessaire « changement de culture » au sein de la profession, qui ferait en sorte que les avocats contribueraient au désengorgement des tribunaux, au règlement non judiciaire et économique des litiges.

Dans cet esprit, nous souhaitons que nos barreaux prêchent par l'exemple : qu'ils se désistent de leur recours judiciaire et qu'ils convainquent plutôt le gouvernement du bien-fondé de leur démarche.

Aussi, que le gouvernement du Québec remanie le processus de rédaction législative afin d'en assurer la cohérence à tous les égards, en promulguant l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Institut québécois de réforme du droit, RLRQ c. I-13.2.1, adoptée depuis 1992 lors de la réforme du Code civil du Québec, en le dotant d'un budget correspondant à sa mission, afin de soumettre, annuellement, au ministre de la Justice des « propositions de réforme et de développement du droit, notamment par l'adaptation du système juridique aux besoins de la société, par la simplification, la codification et l'harmonisation des règles de droit, et par l'humanisation des institutions liées à l'administration de la justice ».

Il en va de l'amélioration constante de notre droit.

1. <https://www.cba.org/getattachment/Our-Work/Resolutions/Resolutions/2018/Bilingual-Constitution-of-Canada/18-04-A.pdf>.

2. Paul-André Crépeau, « Les enjeux de la révision du Code civil », dans André Poupart, dir., *Les enjeux de la révision du Code civil*, Montréal, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal, 1979, 11, 31.

Julie Desrosiers de Fasken a été reconnue dans le répertoire des 250 avocates chef de file en propriété intellectuelle



Pour une deuxième année consécutive, Julie Desrosiers, associée chez Fasken, figure dans le répertoire IP STARS des 250 meilleures avocates au monde en propriété intellectuelle. Elle a été nommée « étoile de la propriété intellectuelle » à l'échelle mondiale.

L'édition 2018 du répertoire IP STARS Top 250 Women in IP de Managing Intellectual Property est une publication spéciale dans laquelle sont reconnues les avocates en droit de la propriété intellectuelle qui ont fourni des services remarquables pour leurs clients et les cabinets au cours de la dernière année. Le Canada est le pays d'où proviennent le plus d'avocates reconnues dans l'édition 2018 de ce répertoire, dans lequel figurent des expertes provenant de 52 pays à travers le monde.

Julie est associée au bureau de Montréal de Fasken et chef du groupe Technologie et Propriété intellectuelle du cabinet. Consacrant sa pratique aux litiges de brevets, elle est une plaideuse chevronnée, ayant comparu devant la Cour suprême du Canada. Julie agit régulièrement au nom d'entreprises de haute technologie à l'égard des injonctions, saisies ou procédures visant à protéger leurs éléments de propriété intellectuelle ou encore leurs secrets commerciaux et leurs informations stratégiques. Julie a également été reconnue pour son expertise par Chambers, le Canadian Legal Expert Directory et par IAM Patent 1000.

Le nouveau portrait statistique des ordres professionnels démontre que la relève est assurée, selon le CIQ

À l'occasion de son assemblée générale annuelle, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) lance le premier Bulletin annuel du CIQ, un portrait statistique de l'action des ordres professionnels québécois.

« Trop souvent méconnu, le travail colossal des 46 ordres professionnels devrait être une véritable fierté pour le Québec. Nous avons décidé d'offrir aux Québécoises et aux Québécois un portrait fidèle de leur action », a expliqué Mme Gyslaine Desrosiers, présidente du CIQ.

Relève et intégration des immigrants

Les ordres professionnels ont admis en 2016-2017 plus de 18 800 nouveaux titulaires de permis au sein de leurs rangs. De ce nombre, 2 582 ont été délivrés sur la base de la reconnaissance des équivalences de formation ou de diplômes, soit 14 % de toute la relève professionnelle.

« Nous sommes très fiers du travail accompli par les ordres ces dernières années afin d'améliorer les processus d'admission pour les professionnels formés à l'étranger, s'est réjouie Mme Desrosiers. Avec 14 % des nouveaux membres provenant de l'extérieur du Québec, soit presque la même proportion que la population active issue de l'immigration, cela démontre que les ordres professionnels prennent activement part à l'intégration des professionnels nouvellement arrivés dans la province. »

Les ordres professionnels contribuent à favoriser le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée, l'un des plus importants défis à l'heure actuelle sur le marché du travail. En tout, les 390 000 professionnels québécois encadrés par l'un des 46 ordres représentent près de 10 % de la population active du Québec.



Mme Gyslaine Desrosiers, présidente du CIQ

Qualité de la pratique, syndic et processus disciplinaire

Les ordres professionnels sont responsables de la qualité de la pratique de leurs membres, de leur compétence ainsi que de l'utilisation adéquate des titres professionnels. Afin d'assurer une protection optimale de la population québécoise, le système professionnel structure une partie de son action autour de trois fonctions essentielles : l'inspection professionnelle, le syndic et le conseil de discipline.

Faits saillants 2016-2017

- Plus de 40 000 activités d'inspection pour une couverture d'un peu plus de 10 % des professionnels ;
- 7 690 enquêtes ont été complétées par les syndics ;
- 1 642 enquêtes ont été réalisées pour usurpation de titre ou exercice illégal d'une profession ;
- 1 031 plaintes ont été déposées devant les conseils de discipline conduisant à l'imposition de 663 sanctions.

« La régulation de la profession est au cœur de l'activité des ordres professionnels et constitue une distinction fondamentale entre ceux-ci et les associations professionnelles ou syndicales, a affirmé la présidente du CIQ. Le volume imposant de dossiers traités, tant par les services d'inspection professionnelle que par les syndicats, illustre bien l'ampleur et le sérieux du travail réalisé par les ordres. »

« Un cas qui chemine jusqu'au conseil de discipline est généralement un cas très lourd. Avec 1031 plaintes déposées devant les conseils de discipline cette année, il est clair que le système fonctionne et permet de sanctionner les professionnels fautifs », a conclu Mme Desrosiers.

Ces activités de protection du public, mission première des ordres, sont entièrement financées par les cotisations des professionnels québécois. Il en est de même pour l'ensemble de l'action des ordres professionnels, du Conseil interprofessionnel du Québec et de l'Office des professions du Québec.

AVIS DE DÉCÈS



Descoteaux, Pierre — 1952 - 2018

La famille Descoteaux a le regret de vous annoncer le décès de Pierre, survenu le lundi 9 avril à sa résidence.

Il laisse dans le deuil une grande famille, tout particulièrement sa femme Marie Beetz, mariée depuis près de quarante ans, ses enfants, Geneviève (Yannick Lazzari), William (Josiane Cantin) et Simon (Marie-Ève Bergeron), ainsi que ses précieux petits-enfants, Noah, Raphaëlle et Michael.

Pierre, avocat de formation, a connu une carrière entre autres comme enseignant à l'Université de Montréal - Faculté de Droit, conseiller municipal à la ville de Rosemère, avocat dans différents grands bureaux, arbitre en droit du travail, député du comté de Groulx et, depuis plusieurs années, gestionnaire de contrat.

Il restera dans les mémoires comme un homme travaillant, de conviction et, dans le cœur de ses proches, le maître incontesté de : l'expertise des tie-wraps, le posage de tablettes, l'organisation de fils, peintre de béton de garage semi-professionnel, l'allumage de feu de camp par gelé et admirateur de perspective. Mais surtout, un mari, un père et un grand-père exceptionnel.

Une entente intervient entre l'Autorité des marchés financiers et Chubb du Canada Compagnie d'assurance-vie

Une entente est intervenue entre l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») et Chubb du Canada Compagnie d'assurance-vie (« Chubb »), en vertu de laquelle une pénalité administrative de 450 000 \$ a été payée pour des manquements liés à la distribution d'un produit d'assurance appelé Régime financier pour maladies graves Sears (le « Produit »), offert aux détenteurs de cartes de crédit de Sears. Les manquements reprochés à Chubb visaient plus particulièrement Assurance-Vie ACE Ina (« ACE »), dont elle possède les droits et assume les obligations suite à une fusion effectuée en octobre 2016.

Chubb a reconnu ne pas avoir suivi de saines pratiques commerciales à l'occasion de la distribution du Produit et ne pas avoir respecté diverses dispositions de la Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32, et de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2, notamment en ayant offert le Produit par l'intermédiaire d'employés de firmes de télémarketing, soit des personnes non certifiées auprès de l'Autorité à cette fin, et en tolérant que les personnes certifiées agissant dans le cadre de la distribution de ce produit ne remplissent pas pleinement leur rôle.

Le Produit a été offert au Québec pendant environ quatre ans, soit de 2012 à 2015, ACE ayant ainsi émis, pour la période de 2012 à 2014, 10 622 certificats d'assurance et perçu des primes de 1 087 706 \$ durant ces mêmes années.

ACE avait déjà cessé la distribution par télémarketing de ce produit depuis le mois de novembre 2015 et a confirmé avoir mis en place les mesures nécessaires afin que la distribution de l'ensemble de ses produits s'effectue conformément à la Loi.

De même, Chubb a pris l'engagement d'aviser l'ensemble des assurés toujours détenteurs du produit visé qu'un représentant certifié est à leur disposition afin de répondre à toutes leurs questions en lien avec ce produit.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

Affaire Comeau : pas de garantie constitutionnelle de libre-échange entre les provinces

« 121. All Articles of the Growth, Produce, or Manufacture of any one of the Provinces shall, from and after the Union, be admitted free into each of the other Provinces. »

Loi constitutionnelle de 1867

Par Me Marie-Eve Gagné

Le 19 avril dernier, la Cour suprême du Canada rendait sa décision dans la cause opposant le Nouveau-Brunswick à monsieur Gérard Comeau (R. c. Comeau, 2018 CSC 15). Dans un jugement unanime, le plus haut tribunal du pays statuait sur la portée de l'article 121 de la Loi constitutionnelle de 1867, traitant de la libre circulation des biens au Canada.

L'affaire a pris naissance par l'imposition d'une amende de quelques centaines de dollars. En 2012, monsieur Comeau, un résident du Nouveau-Brunswick, s'était rendu au Québec afin de s'y faire des provisions en boissons alcoolisées. À l'instar de plusieurs autres provinces canadiennes, le Nouveau-Brunswick régit l'approvisionnement de boissons alcoolisées sur son territoire, en confiant à une société d'état un quasi-monopole de commercialisation sur ces produits. Il est donc interdit d'y posséder, en quantité excédant la limite prescrite par la loi, des boissons alcoolisées achetées ailleurs qu'à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick (« Société »).

Au moment des faits, la Gendarmerie Royale du Canada



Me Marie-Eve Gagné, avocate, secrétaire et responsable des affaires juridiques de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec (UPA)

surveillait les achats d'alcools effectués par les Néo-Brunswickois dans la province voisine, puisqu'elle suspectait des violations de la Loi sur la réglementation des alcools. Monsieur Comeau a ainsi été intercepté sur le chemin du retour. Constatant qu'il contrevenait à la loi, la GRC a saisi ses boissons alcoolisées et lui a imposé une amende de 240\$, en plus d'autres frais.

Monsieur Comeau a contesté cette amende devant la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick. Il soutenait essentiellement que la loi créant l'infraction était invalide et inopérante puisqu'elle contrevenait à l'article 121 de la Loi constitutionnelle de 1867.

Selon lui, cette disposition conférait une protection constitutionnelle au libre-échange des biens entre les provinces canadiennes de sorte qu'aucune barrière, quelle qu'elle soit, n'aurait pu entraver le libre passage des biens d'une province à une autre. La Cour provinciale lui a donné raison. La permission d'en appeler de ce jugement a été refusée, menant ainsi le dossier devant le plus haut tribunal du pays.

Cette histoire de contravention en apparence un peu banale soulevait des questions dont les réponses auraient pu engendrer des conséquences sociales et économiques considérables. En effet, retenir l'interprétation préconisée par monsieur Comeau aurait pu entraîner l'invalidation de plusieurs mesures réglementaires se retrouvant, notamment, dans les régimes créant les monopoles étatiques de commercialisation et dans les systèmes de gestion de l'approvisionnement agricole, autrement connus comme étant les systèmes de gestion de l'offre.

Au Canada, la production et la commercialisation de certains produits agricoles sont contingentées (lait, œufs, volailles). Les importations sont également limitées, le principe étant d'imposer des tarifs douaniers dissuasifs sur les quantités importées en excédent des accès au marché canadien consentis par les traités internationaux.

La gestion de l'offre est ainsi issue d'un ensemble de règles adoptées par les deux paliers de gouvernement dans un contexte de coopération fédéral-provincial. Ce modèle permet d'offrir aux consommateurs canadiens un approvisionnement stable en produits locaux de grande qualité à des coûts raisonnables. Il permet également d'assurer aux producteurs canadiens l'obtention d'un juste revenu, sans le support de subventions gouverne-

mentales, puisque les prix négociés sont basés sur les coûts de production.

Par le passé, des pans du système de commercialisation des œufs au Canada ont été contestés devant la Cour suprême sur la base, notamment, de l'article 121¹. Bien que les arguments en découlant aient été écartés, les décisions rendues ne cernaient pas clairement la portée de cet article.

La décision Comeau met donc fin à l'incertitude. La Cour a confirmé que l'article 121 ne prohibait pas, de manière absolue, l'adoption de lois qui avaient pour effet d'entraver ou de restreindre la libre-circulation des biens entre les provinces. Cette disposition vise plutôt à interdire les mesures qui agissent comme un tarif douanier (frais, amendes, saisies ou autres équivalents fonctionnels) imposées en raison de la province de provenance du bien et qui poursuivent l'objectif principal d'entraver le commerce des biens d'une province à une autre.

En l'espèce, la mesure contestée par monsieur Comeau avait certes pour effet de restreindre l'entrée des boissons alcoolisées dans la province et donc d'entraver le commerce interprovincial de ces produits. Toutefois, la Cour a conclu que cette mesure faisait partie d'un régime réglementaire plus large de commercialisation des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick dont l'objectif principal était de permettre le contrôle, par une entité publique, de la production, de la distribution, de la commercialisation et de l'usage des boissons alcoolisées dans la province pour des considérations de bien-être et de santé publique. Cet objectif ne pourrait être atteint sans restreindre l'approvisionnement de boissons alcoolisées en provenance de toute source autre que la Société, que la source se situe au Nouveau-Brunswick ou dans une autre province.

Il s'agit donc d'une décision importante, tant au niveau social que juridique. Elle confirme que les doctrines constitutionnelles encadrant l'application des pouvoirs et limites posés par la constitution canadienne doivent se développer dans un esprit de fédéralisme coopératif.

1 Renvoi relatif à la Loi sur l'organisation du marché des produits agricoles, [1978] 2 R.C.S. 1998; Office canadien de commercialisation des œufs c. Richardson, [1998] 3 R.C.S. 157



RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT POUR VOS ÉVÈNEMENTS CORPORATIFS
RESERVE NOW FOR YOUR CORPORATE EVENTS



RESTAURANT SINCLAIR

RESTAURANT-SINCLAIR.COM | 514 284.3332 | 414, RUE SAINT SULPICE, VIEUX-MONTRÉAL
DEBBIE@RESTAURANT-SINCLAIR.COM



**FINANCIÈRE
DES AVOCATS**

NOUVEAUTÉ! ÉCONOMISEZ 10 % GRÂCE AU RÉGIME D'ASSURANCE VOYAGE DE LA FINANCIÈRE DES AVOCATS.

- SOINS MÉDICAUX D'URGENCE
- ASSURANCE ANNULATION DE VOYAGE ET INTERRUPTION DE VOYAGE
- GARANTIE BAGAGES PERDUS, ENDOMMAGÉS OU RETARDÉS
- GARANTIES ACCIDENT DE VOL ET ACCIDENT DE VOYAGE
- SERVICES D'ASSISTANCE OFFERTS EN TOUT TEMPS

Nous offrons également un régime d'assurance voyage pour étudiants et un régime Visiteurs au Canada.

Souscrivez une assurance dès aujourd'hui!

WWW.MANUVIE.COM/FAVOYAGE

OU **1 888 227-2125**



* Des conditions, restrictions et exclusions s'appliquent.

Les régimes et les produits de la Financière des avocats sont parrainés par l'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC). La Financière des avocats est une marque de commerce de l'AABC.

L'assurance voyage de la Financière des avocats est établie par

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manuvie ») et La Nord-américaine, première compagnie d'assurance, filiale en propriété exclusive de Manuvie.

Le nom Manuvie est une marque de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

© La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2018. Tous droits réservés. Manuvie, P.O. Box 670, Stn Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8.

05/2018